



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-AULDE du 5 avril 2013

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mil treize, le 5 avril, à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GEIST, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BAHIN Martial, CRUZ Sylvie, DE CAGNY Clémentine, ERHARD François, GEIST Gérard, GIROT Thomas, MAGUERESSE Nicole, PASCARD Evelyne, SADAUNE Jean-Luc, THOMINET Francis, WONGERMEZ Claudine.

Absents avec pouvoir :

Mme et M. BARTHÉLÉMY Thierry ayant donné pouvoir à GIROT Thomas ; TEULADE Christiane ayant donné pouvoir à GEIST Gérard, Gérard NOIRET ayant donné pouvoir à Jean-Luc SADAUNE

Secrétaire de séance : THOMINET Francis.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 4 mars 2013.
Il est remarqué que la présence de Thomas GIROT n'est pas indiquée dans les « présents » dudit conseil. Il convient donc de rectifier cet état de fait.

Mme WONGERMEZ a assisté au conseil municipal à partir de 20 h 35, sans qu'aucune délibération n'ait été votée auparavant.

1. Autorisations d'absence spéciales pour événements familiaux et heures supplémentaires du personnel communal (suite)

Lors du conseil municipal du 4 mars dernier, la délibération portant sur le point cité portait un astérisque pour l'intégralité du chapitre relatif aux mariages. Il convient de réparer l'erreur matérielle en appliquant cet astérisque sur... « 5 ans pour le mariage de l'agent (ou la conclusion du PACS) ». Les autres cas de mariages n'étant pas concernés par la restriction des 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ajouter cette mention rectificative à la précédente délibération.

2. Vote du compte administratif

Monsieur le Maire rappelle les comptes de l'exercice 2012

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	- dépenses	419 405,59 €
	- recettes	567 971,07 €
Investissement	- dépenses	80 549,65 €
	- recettes	76 593,25 €

Monsieur le Maire quitte la séance du conseil, et les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, votent le compte administratif à l'unanimité.



3. Vote du compte de gestion 2012

Après s'être fait présenter le budget unique de l'année 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2012 au 31.12.2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal :

DECLARE que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

VOTE à l'unanimité.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2012

Après avoir approuvé le compte administratif 2012, le conseil municipal :

CONSTATE le résultat de l'exercice 2012 :

résultat de fonctionnement 2012 :	148 565,48 €
résultats antérieurs de fonctionnement reportés :	95 042,75 €
soit un résultat à affecter :	243 608,23 €

CONSTATE le solde d'exécution d'investissement 2012 :

excédent de financement : 174 087,77 €

CONSTATE le solde des restes à réaliser d'investissement 2012 : 240 040,00 €

DECIDE d'affecter le résultat au budget 2013 :

en réserve 1068 investissement :	121 804,00 €
en report de fonctionnement :	121 804,23 €

5. Vote des taux d'imposition 2013

Il est à noter que la part communale d'imposition n'augmentera pas non plus cette année et de rappeler que si l'imposition des particuliers augmente quand même, tel que constaté sur les avis d'imposition des taxes foncières et d'habitation, les raisons en sont l'augmentation annuelle des valeurs locatives fixées par l'État, ou d'autres augmentations provenant du département et/ou de la région et/ou de la communauté de communes.

TH : 18.97 %

TFB : 21.89 %

TFNB : 48.94 %

CFE : 16.25 %



6. Vote du budget 2013

Monsieur le maire présente le budget unique 2013.

Le budget se résume ainsi :

Recettes et dépenses de Fonctionnement 612 228,23 €

Recettes et dépenses d'Investissement 453 174,23 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget tel que proposé.

7. Versement des subventions aux associations

Il a été voté au budget primitif de 2013, un montant de 2 300 euros, répartis comme suit :

APEM : 300 €

Class'Noisettes : 2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions proposées.

Questions diverses

- l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de restructuration de la station d'épuration de Sept-Sorts et de la mise en séparatif du centre bourg de Jouarre est consultable en mairie, d'autant qu'une enquête publique est ouverte sur ces sujets.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil est clos à 22h20.

Gérard GEIST
Maire

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 29 avril 2013 à 20 h.

